



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

## ARRÊTÉ

### **portant approbation de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Loire-Bretagne**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
PREFET DU LOIRET  
PREFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles les articles L. 2224-7 et L. 2224-8 relatifs aux compétences en matière d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, ainsi que les articles L. 5214-1 et suivants, L. 5216-1 et suivants, L. 5215-1 et suivants, L. 5217-1 et suivants relatifs aux compétences des communautés de communes, communautés d'agglomération et des communautés urbaines ;

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L. 211-7 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne ;

Vu le plan de gestion du risque inondation 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne ;

Considérant

- le vœu du comité de bassin Loire-Bretagne du 29 novembre 2016 en vue de l'élaboration de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) ;
- la mise à disposition du projet de Socle aux collectivités et commissions locales de l'eau concernées du bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2017 au 30 septembre 2017 ;
- les avis émis par les collectivités et commissions locales de l'eau concernées sollicitées et le bilan de la consultation ;
- l'avis favorable du comité de bassin Loire-Bretagne rendu lors de la session du 11 décembre 2017 ;


Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin,

### ARRÊTE

- Art. 1<sup>er</sup> - La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) du bassin Loire-Bretagne est approuvée.
- Art. 2 - La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Loire-Bretagne est consultable à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, Délégation de bassin Loire-Bretagne, 5 avenue Buffon - 45100 ORLÉANS, ainsi que sur le site internet : [www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr).
- Art. 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne, les préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 20 DEC. 2017

Le préfet de la région Centre-Val de Loire,  
préfet du Loiret,  
préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne



Jean-Marc FALCONE